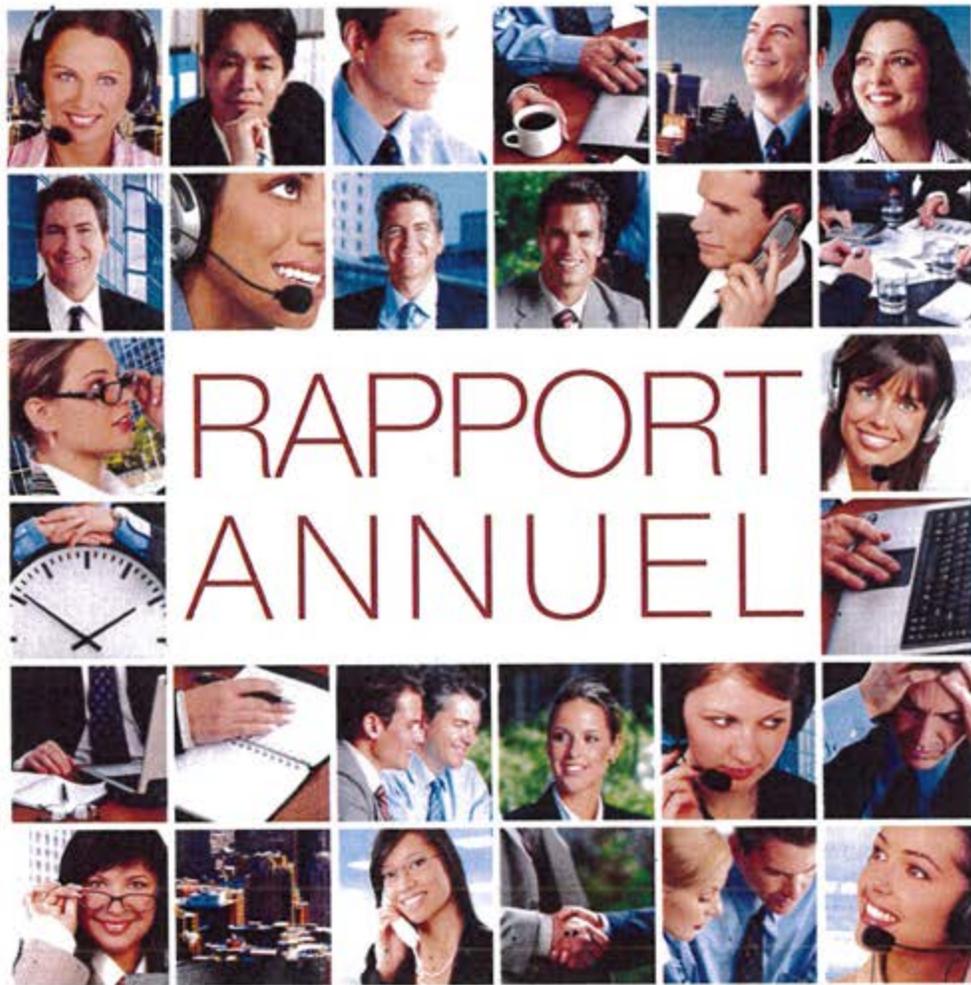


2013 - 2014



Corporation au bénéfice du développement communautaire
Community Business Development Corporation
Chaleur



Table des matières

Ordre du jour	1
Message du président	2
Message du directeur exécutif	3
Conseil d'administration	4
L'organigramme de la CBDC	5
Nos services	5
Le personnel	6
Nos programmes	7
États financiers	12

Notre mission

La CBDC Chaleur est un organisme à but non-lucratif qui travaille de concert avec les différents paliers gouvernementaux et le secteur privé en vue de répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises.



Ordre du jour

*Assemblée générale annuelle, CBDC Chaleur Inc.
Mardi le 30 septembre 2014
Pointe-Verte, N.-B.*

1. Appel à l'ordre
2. Vérification de Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2013
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du Président
7. Rapport du Directeur exécutif
8. Rapport des vérificateurs
9. Firme comptable
10. Modification aux statuts et règlements
11. Levée de l'assemblée

Message du président

En tant que président de la CBDC Chaleur, j'ai le plaisir de vous accueillir à notre 27^e assemblée générale annuelle. La CBDC est fière de jouer son rôle de soutien auprès des entreprises de la région Chaleur. Comme toute organisation, nous faisons constamment face à des défis importants et nous devons offrir à notre clientèle un service hors-pair et des plus efficaces. Notre mandat est toujours de contribuer à la communauté d'affaires de la région en investissant temps et argent par l'entremise de nos services et programmes financiers.

En 2013-2014, la CBDC Chaleur a accordé de l'aide financière à 46 petites et moyennes entreprises de la région, soit un montant total de 1 286 900 \$ réparti de la façon suivante:

- 971 900 \$ sous forme de prêts à 18 petites et moyennes entreprises;
- 25 participants ont été admis dans le cadre du programme d'Aide au travail indépendant (ATI), ce qui représente un montant de 315 000 \$;
- 18 959,84 \$ ont été investis pour des programmes de formation pour nos clients entrepreneurs.

Ces services ont permis à nos client(e)s de créer ou maintenir 116 emplois à temps plein et à temps partiel au cours de la dernière année. Nous affichons des actifs totaux de plus de 7 371 911 \$. Voici un survol des activités importantes au cours de la dernière année :

- Nous avons mis à jour notre politique de gouvernance en conformité avec les exigences de nos partenaires financiers;
- Un plan stratégique de trois ans a été développé.

Au nom du conseil d'administration, je voudrais remercier nos partenaires financiers. Leur appui est grandement apprécié et nous espérons continuer de travailler en collaboration avec eux encore très longtemps.

Il va sans dire que je me dois également de remercier tous nos employés(es). Leur apport est essentiel à la bonne marche de notre organisme.

En terminant, je voudrais remercier très sincèrement les membres du conseil d'administration pour leur dévouement, contribution et appui continus au cours de la dernière année.



Alain Guitard, président

Message du directeur exécutif

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à l'assemblée générale annuelle pour l'année financière 2013-2014 de la CBDC Chaleur. La dernière année a certainement été une année remplie de défis et de changements pour la CBDC Chaleur. Toutefois, malgré les défis rencontrés notre organisation a quand même atteint des résultats satisfaisants. Des 18 projets déboursés durant la dernière année, neuf (9) consistaient en des démarrages d'entreprises, quatre (4) provenaient de jeunes entrepreneurs âgés d'entre 19 et 34 ans, et cinq (5) consistaient en des projets commerciaux ordinaires. Nous tenons à remercier notre partenaire financier, l'Agence de Promotion Économique du Canada Atlantique pour son appui continue des 27 dernières années.

Ce fut aussi une bonne année pour le programme d'Aide au Travail Indépendant avec 25 approbations. Nous désirons remercier encore une fois la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral pour leur fidèle appui qui nous permet de continuer à offrir le programme d'Aide au travail indépendant (ATI). Ce programme permet aux clients de recevoir leur assurance-emploi pendant un maximum de 50 semaines tout en travaillant à mettre sur pied leur propre entreprise.

Comme vous le constaterez, la CBDC Chaleur a affiché un profit de plus de 247,000\$ au cours de l'année 2013-2014. Au 31 mars, 2014, notre organisation affichait un actif total de plus de 7.3 millions de dollars. Comme vous le savez, la CBDC Chaleur a perdu son directeur exécutif et son agent de prêt ce printemps laissant ainsi la CBDC Chaleur au dépourvu. C'est pour cette raison que depuis février 2014, la CBDC Chaleur bénéficie de l'aide de l'équipe de la CBDC Restigouche pour le maintien et l'amélioration des services aux entreprises dans le but de continuer de répondre aux besoins de nos partenaires financiers et de la communauté d'affaires de la région Chaleur. Au cours des prochaines semaines et prochains mois, la CBDC Chaleur procédera à l'embauche d'un agent de prêt et d'un nouveau directeur exécutif.

Au cours de l'année 2013-2014, nous avons aussi continué d'offrir le programme Initiative pour jeunes entrepreneurs (IJE). Ce programme a pour but d'initier les jeunes du niveau secondaire à l'entrepreneurship par l'entremise de différentes activités. Une des activités de ce programme est « Chaleur... ma région, mon futur! » qui supporte le rapatriement des jeunes diplômés de notre région. Ce programme est en opération surtout grâce à nos partenaires: l'APECA, Service Canada, la province du Nouveau-Brunswick avec le Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail et la Société de développement régional (SDR).

Je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer ma gratitude envers notre fidèle clientèle qui continue à nous faire confiance. J'encourage donc les gens d'affaires de la région Chaleur à continuer à partager leurs projets d'affaires avec nous. Finalement, je veux remercier le personnel de la CBDC Chaleur pour leur appui et leur coopération, le conseil d'administration et son président, M. Alain Guitard, pour leur confiance et leur collaboration.



Michel Guitard, directeur exécutif par intérim

Conseil d'administration

La corporation au bénéfice du développement communautaire (CBDC) est un organisme à but non lucratif géré par un conseil d'administration élu composé de gens d'affaires de la région Chaleur. Ces personnes offrent bénévolement de leur temps et leurs connaissances afin de servir leur communauté. Le bureau de direction de la CBDC Chaleur est élu par les membres du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle. Des comités de travail peuvent être mis en place à cette occasion ou à n'importe quel temps durant l'année si nécessaire pour adresser des besoins et tâches particulières. Voici les membres du conseil pour 2013-2014:

Alain Guitard, président

Technicien Chimiste principal / Contrôle chimique - Énergie Nouveau-Brunswick

René Gaudet, vice-président

Planificateur financier - Service Financier Haché, Dumaresq & Gaudet

Ronnie Arseneau, secrétaire/trésorier

Gérant Service d'évaluation foncier - Service Nouveau-Brunswick

Jean-Paul Arseneau, directeur

Propriétaire à la retraite - Poissonnerie Arseneau Fish Market

Maurice Arseneau, directeur

Superviseur à la retraite - Xstrata Zinc

Claude Boudreau, directeur

Propriétaire gérant - Arthur Boudreau & Fils Ltée

John Kowtaluk, directeur

Directeur des Services Administratifs et Financier à la retraite - District Scolaire 15

Marc McGraw, directeur

Propriétaire gérant - Chaussures Orthèses McGraw Inc.

Donald McLaughlin, directeur

Agent municipal d'urbanisme - Ville de Bathurst

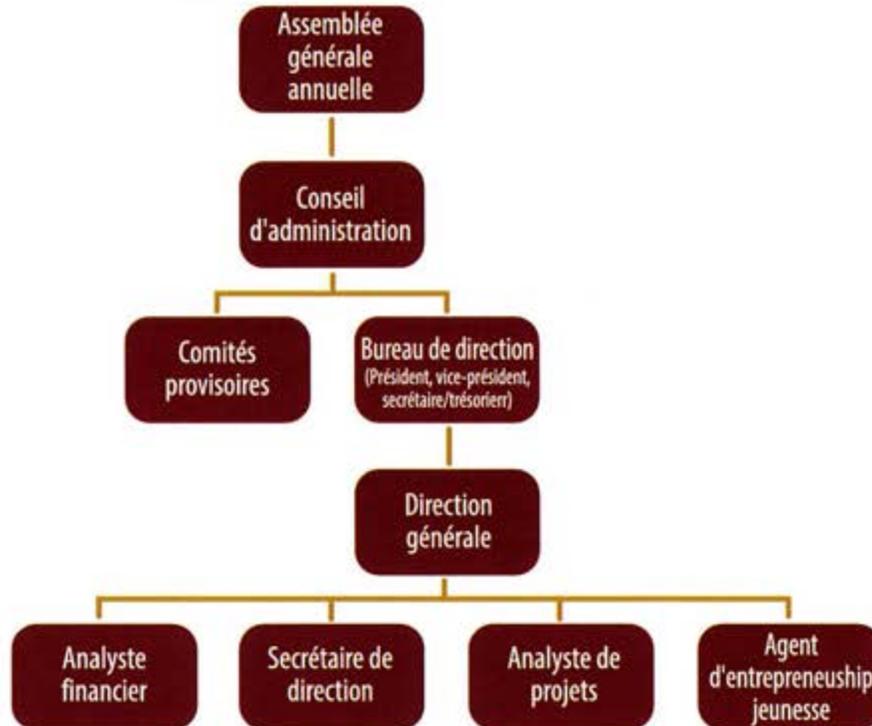
Kim Chamberlain, directrice

Coordinatrice du programme de mentorat pour entrepreneur immigrants

Luc Roy, directeur

Avocat - Les avocats Chiasson et Roy

L'organigramme de la CBDC



Nos services

Le rôle de la CBDC Chaleur est de contribuer à la création de nouvelles entreprises et à l'expansion des entreprises existantes en leur fournissant une aide technique et financière. À l'aide de ses programmes et services, elle favorise la création d'emplois permanents et le maintien des emplois existants.

Les services techniques offerts comprennent la formation aux entrepreneurs qui ont un prêt actif auprès de la CBDC et des conseils financiers aux clients actuels et potentiels.

Programmes CBDC Chaleur	Demandes reçues	Dossiers approuvés	Emplois créés		Genre d'entreprise		Montants déboursés
			Temps plein	Maintenus	Démarrage	Existante	
Prêts commerciaux	36	18	48	40	9	9	971 900 \$
Programme ATI	30	25	26	2	24	1	315 000 \$

**Veuillez noter que les données dans ce tableau ont été inscrites en tenant compte qu'un entrepreneur peut avoir accès à plusieurs des nos programmes lors d'une demande de financement*

Le personnel

Le personnel de la CBDC Chaleur est composé des employés suivants:

Michel Guitard, directeur exécutif par intérim

M. Guitard est responsable de la gestion générale du bureau, applique les décisions du conseil d'administration, collabore étroitement avec les partenaires financiers et son personnel dans la livraison de divers programmes et services.

Line Cormier St-Cyr, secrétaire de direction

Madame Cormier St-Cyr est responsable du secrétariat, de la comptabilité générale du bureau et du portefeuille des prêts commerciaux.

Pascal Frenette, agent d'entrepreneurship jeunesse

M. Frenette est responsable du programme d'entrepreneurship jeunesse dans la région Chaleur, Miramichi et la Péninsule acadienne. Ce programme aide les jeunes entrepreneurs et ceux qui aspirent à le devenir en leur offrant de l'encadrement, du mentorat et des conseils.

Allain Hachey, agent de projets

M. Hachey coordonne et livre le programme d'Aide au travail indépendant (ATI) et accomplit d'autres tâches générales pour la CBDC chaleur.

Nos programmes

1. Programme de Prêts commerciaux

Prêt commercial général

Nous pouvons consentir jusqu'à un maximum de 150 000 \$ pour un requérant admissible sous forme d'un prêt remboursable, avec des taux d'intérêts et des modes de remboursement compétitifs.

Prêt nouvel entrepreneur

Le montant du Prêt nouvel entrepreneur peut atteindre jusqu'à 150 000 \$ pour un requérant admissible, qu'il s'agisse d'un propriétaire unique, d'un partenariat (dans lequel l'entrepreneur détient le pouvoir d'assurer la majeure partie de la gestion de l'exploitation et son contrôle) ou d'une société à responsabilité limitée.

Prêt jeune entrepreneur

Le Prêt jeune entrepreneur peut atteindre jusqu'à 20 000 \$ pour un requérant admissible, sous la forme d'un prêt commercial remboursable, offert à des taux d'intérêt et des modes de remboursement compétitifs. Les prêts sont seulement garantis par l'endossement personnel de l'emprunteur.

Les principaux objectifs du Prêt jeune entrepreneur sont de faciliter l'accès à du capital ainsi que de permettre d'agir à titre de leviers financiers pour le démarrage, l'expansion ou la modernisation d'une entreprise, pour les jeunes âgés de 18 à 34 ans.

Prêt entreprise sociale

Une entreprise sociale est une entreprise directement impliquée dans la production ou la vente de biens et de services dans le but de générer des revenus et de réaliser ou contribuer à un but social. Cette entreprise peut prendre la forme d'une société à but non lucratif, d'une coopérative ou d'un organisme membre et se caractériser par une philosophie entrepreneuriale comme la production de biens et services et la génération de revenus, ce qui se distingue des subventions publiques.

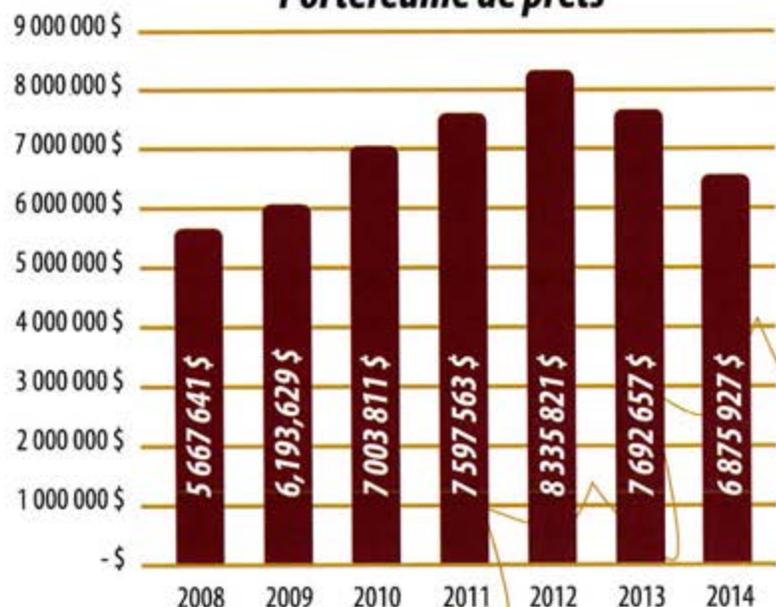
Les Prêts entreprise sociale sont offerts aux organismes à but non lucratif tels qu'une société, un organisme de bienfaisance ou une coopérative à la recherche d'un soutien financier (sous forme d'un prêt ou d'une garantie d'emprunt) qui leur permettra d'acheter des biens, de rénover des actifs existants ou d'agrandir leur entreprise sociale.

Nous pouvons consentir jusqu'à 150 000 \$ par requérant admissible, sous la forme d'un prêt remboursable, avec des taux d'intérêt et des modes de remboursement compétitifs.

Prêt innovation

Nous pouvons consentir jusqu'à 150 000 \$ par requérant admissible, sous la forme d'un prêt remboursable, avec des taux d'intérêt et des modes de remboursement compétitifs. Le financement peut être offert sous la forme d'un prêt à terme ou d'un prêt remboursable. Une participation au capital peut également être considérée.

Portefeuille de prêts



Nos programmes

2. Programme Aide au Travail Indépendant (ATI)

Ce programme est subventionné par le Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick. Il a été établi afin d'aider les personnes sans emploi à créer et gérer leur propre entreprise ou acheter une entreprise existante, tout en continuant de recevoir des prestations d'assurance-emploi. Afin d'être admissible au programme, les individus doivent recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment de la demande ou encore être éligible à en recevoir.

Les clients recevant des prestations d'assurance-emploi continuent de recevoir leurs versements jusqu'à ce que leur nombre de semaines rémunérées soit épuisé (partie 1 du programme). Suite à leurs prestations normales d'assurance-emploi, des allocations de 350 \$ par semaine sont ensuite allouées aux clients (partie 2). La durée totale du programme (incluant partie 1 et 2) est de 50 semaines.

Le programme permet également aux participants de recevoir une formation dans des domaines pertinents à un démarrage d'entreprise réussi. Cette formation peut comprendre de la consultation au sujet de la tenue de livres, du marketing, de l'administration et de la gestion du personnel.

Cette année dans le cadre du programme ATI, nous avons reçu 30 demandes et en avons accepté 25. Ceci nous a permis de participer à la création de 26 nouveaux emplois et le maintien de 2 emplois.



3. Programme Entrepreneurship jeunesse

EAU début de l'année 2013, le bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick, de concert avec ses partenaires financiers provinciaux (le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et la Société de développement régional), a évalué le financement consacré à l'entrepreneuriat jeunesse au Nouveau-Brunswick, les mécanismes d'exécution et les activités prioritaires exécutées dans le cadre du programme. Ils ont largement consulté les partenaires financiers et des organismes qui offrent des activités entrepreneuriales semblables ou diverses, et ont examiné d'autres programmes dynamiques offerts dans d'autres provinces.

Compte tenu des résultats de cet examen, le bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick, fort de l'appui des partenaires du domaine de l'entrepreneuriat dans la province, propose une nouvelle façon de continuer à appuyer les jeunes entrepreneurs, soit à l'aide d'un réseau de six (6) bureaux régionaux où travailleront des agents d'entrepreneuriat jeunesse. À cet effet, la CBDC Chaleur a été choisie pour livrer le programme d'entrepreneuriat jeunesse dans les régions Chaleur, Miramichi et Péninsule acadienne.

Principales responsabilités de l'agent d'entrepreneuriat jeunesse

- Explorer les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat jeunesse et repérer les activités possibles (surtout en dehors du système d'écoles publiques).
- Aider les jeunes entrepreneurs et ceux qui aspirent à le devenir en leur offrant de l'encadrement, du mentorat et des conseils.
- Appuyer les réseaux locaux pour les jeunes entrepreneurs.
- Devenir la personne-ressource pour toutes les activités visant l'entrepreneuriat jeunesse dans sa région.
- Engager des partenariats utiles avec les municipalités et les ministères et organismes provinciaux et fédéraux et assurer la participation du secteur privé.

Nos programmes

Activités principales

- Activités de réseautage
- Promotion du financement de démarrage
- Activités de rapatriement
- Reconnaissance du mérite de jeunes entrepreneurs
- Planification de la relève
- Formation/ateliers pour l'acquisition de compétences en affaires (en association avec des organismes comme Savoir Sphère).
- Mise en rapport de clients et de mentors, de consultants et de programmes de financement (ex. l'APECA, les CBDC et le ministère de l'EPFT).

Prix jeune entrepreneur de l'année

Le Prix jeune entrepreneur(e) de l'année est remis à un ou une entrepreneur(e) qui a su démontrer une croissance constante dans la conduite de ses affaires. Ce prix rend hommage à l'excellence de son travail, à son engagement, à sa persévérance et à sa contribution au développement économique de la région Chaleur.

René Vienneau de l'entreprise **René's Lawn Property & Maintenance** à Bathurst est le récipiendaire du Prix jeune entrepreneur de l'année 2013, décerné par CBDC Chaleur. Ouvert depuis avril 2003, cette entreprise se spécialise dans l'aménagement paysagiste résidentiel et commercial.



*René Vienneau,
jeune entrepreneur de l'année*

Nos programmes

Chaleur ma région, mon futur!

«Chaleur ma région, mon futur!» a pour but de faciliter le retour des jeunes diplômés postsecondaires dans la région Chaleur en leur offrant des outils de recherche d'emploi, de démarrage d'entreprise et de réseautage. En 2014, étant présent maintenant dans trois régions, l'agent d'entrepreneuriat jeunesse a dû déléguer ses tâches d'organisation pour cette initiative à une employée. Sous sa supervision, une coordonnatrice de projets fut embauchée, cette employée avait comme objectif d'organiser la 11e édition. Elle a été en poste entre le mois de janvier et mars. «Chaleur ma région, mon futur!» a eu lieu le 22 mars à l'Hôtel Atlantic Host de Bathurst. Cette année, nous avons effectué des changements dans notre programmation. L'activité est passée de deux jours à une journée et le banquet a été éliminé. Par ailleurs, notre objectif était d'organiser une nouvelle activité où chaque participant aurait la chance de rencontrer un employeur ou des gens d'affaires. Nous sommes donc venu à la conclusion d'organiser une activité « Speed Networking » Cette activité a permis aux participants d'être jumelés avec un employeur pour discuter pendant 30 minutes.



*Participant(e)s de la 11e édition « Chaleur ma région, mon futur! »
À l'extrême droite : Vanessa Blanchard, coordonnatrice de projets*

Statistiques : Chaleur ma région, mon futur!



Depuis 2004, plus de 53 % des participants de « Chaleur ma région, mon futur! » sont demeurés ou retournés dans la région Chaleur pour poursuivre une carrière dans leur domaine d'étude.

Édition	Nombre de participants	Placements	Participants au Banquet
2004	32	19	65
2005	30	13	60
2006	9	6	72
2007	25	15	106
2008	20	16	130
2009	20	13	71
2010	20	10	83
2011	11	3	60
2012	19	9	94
2013	18	7	75
			Dîner causerie
2014	13	4	30
Total	217	115	846

*À noter qu'une mise à jour sur les retours en région se fait annuellement durant l'été.

Engagement communautaire

L'agent d'entrepreneurship jeunesse a apporté un soutien aux réseaux de jeunes en affaires établis dans la Péninsule acadienne, la Miramichi ainsi que dans la région Chaleur pour augmenter la sensibilisation et la promotion à l'entrepreneurship.

- Chaleur : Synergies Chaleur
- Miramichi : MYPIE (Miramichi Young Professionals & Involved Entrepreneurs)
- Péninsule acadienne : Réseau des jeunes en affaires de la Péninsule acadienne

Partenariat avec la relève

La promotion des programmes financiers offerts par la CBDC a eu lieu auprès des programmes en affaires des collèges communautaires (Bathurst, Miramichi et Shippagan). Un partenariat avec le club entrepreneur Business a été mis en place entre le programme des affaires du CCNB Bathurst et la CBDC Chaleur pour permettre aux étudiants de prendre part aux différents ateliers et activités reliés à l'entrepreneuriat dans la région au cours de l'année scolaire.



**CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE CHALEUR**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014

CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
TABLE DES MATIÈRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

BILAN

ÉTAT 1

ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDES DE FONDS

ÉTAT 2

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

ÉTAT 3

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

ANNEXE I - TABLEAU DE PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

ANNEXES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS



COMPTABLES
GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS

CERTIFIED GENERAL
ACCOUNTANTS

BATHURST

1935, avo St. Peter Avenue
Suite 100
Bathurst, NB E2A 7J5

Tél. / Tel.: (506) 548-1984
Télé. / Fax: (506) 548-0904

eprbath@eprbathurst.ca
www.epr.ca

PÉNINSULE

43, boul. St-Pierre Ouest
Caraquet, NB E1W 1B6

Tél. / Tel.: (506) 727-2010
Télé. / Fax: (506) 727-2068

eppeninsule@eprbathurst.ca
www.epr.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction et au conseil d'administration de la Corporation au Bénéfice de Développement Communautaire Chaleur

Nous avons examiné les états financiers de la Corporation au Bénéfice de Développement Communautaire Chaleur, qui comprennent les bilans des fonds d'administration et d'investissement en date du 31 mars 2014, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie des fonds d'administration et d'investissement pour l'exercice clos à cette date, en plus d'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif, et de mise en oeuvre du contrôle interne qu'elle juge utile pour l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'inexactitude significative due à des fraudes ou des erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Il nous incombe d'exprimer une opinion sur ces états financiers en fonction de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative.

Une vérification consiste à mettre en oeuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives; que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte le système de contrôle interne appliqué pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures de vérification appropriées en la circonstance, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion.

Base sur laquelle fonder un avis avec réserves

La Corporation au Bénéfice de Développement Communautaire Chaleur n'a pas identifié et classé tous ses instruments financiers et enregistré ces derniers à leur juste valeur. Au contraire, tous les instruments financiers sont enregistrés à leur coût historique. L'entreprise n'a pas spécifiquement divulgué des renseignements permettant aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de sa situation et de sa performance financières, y compris l'exposition aux risques, les méthodes servant à déterminer la juste valeur et d'autres renseignements pertinents. Les règles comptables utilisées dans ces états financiers diffèrent des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Avis avec réserves

À notre avis, sous réserve des observations formulées au paragraphe Base sur laquelle fonder un avis avec réserves, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la position financière de la Corporation au Bénéfice de Développement Communautaire Chaleur en date du 31 mars 2014, et de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

EPR - Bathurst / Péninsule

EPR - BATHURST / PÉNINSULE
COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS
Bathurst, Nouveau-Brunswick
Le 11 août 2014

CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
BILAN
AU 31 MARS 2014

ÉTAT 1

	Fonds d'administration	Fonds d'investissement	2014 Total	2013 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	8 801 \$	755 292 \$	764 093 \$	1 138 032 \$
Débiteurs	1 974	6 607	8 581	29 097
Taxe de vente harmonisée à recevoir	9 765	267	10 032	8 817
Subventions à recevoir	91 284	-	91 284	104 263
Intérêts perçus sur les prêts à recevoir	-	64 402	64 402	147 947
Frais payés d'avance	710	-	710	9 098
	112 534	826 568	939 102	1 437 254
Investissements (note 4)	-	37 500	37 500	37 500
Prêts, nets de la provision (note 5)	-	6 394 612	6 394 612	6 585 128
Immobilisations corporelles (note 6)	697	-	697	911
	113 231 \$	7 258 680 \$	7 371 911 \$	8 060 793 \$
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer	4 190 \$	- \$	4 190 \$	9 120 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	-	600 000	600 000	600 000
	4 190	600 000	604 190	609 120
Dette à long terme (note 7)	-	281 288	281 288	1 213 085
	4 190	881 288	885 478	1 822 205
SOLDES DE FONDS				
Surplus contribué	-	1 850 000	1 850 000	1 850 000
Grevés d'affectation d'origine externe (note 8)	-	4 092 965	4 092 965	3 836 479
Capitalisation	-	434 427	434 427	434 427
Bénéfices non répartis sans restriction	109 041	-	109 041	117 682
	109 041	6 377 392	6 486 433	6 238 588
	113 231 \$	7 258 680 \$	7 371 911 \$	8 060 793 \$

APPROUVÉ AU NOM DE LA DIRECTION :

_____, directeur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrale de ces états financiers.

CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

ÉTAT 2

	Fonds d'administration	Fonds d'investissement	2014 Total	2013 Total
REVENUS				
Entente de contribution-APÉCA	258 000 \$	- \$	258 000 \$	277 000 \$
Autres revenus	65 522	2 243	67 765	39 364
Revenus de placement-portefeuille de prêts	-	493 291	493 291	681 637
Revenus d'intérêts	7 842	-	7 842	5 804
	331 364	495 534	826 898	1 003 805
DÉPENSES				
Amortissement	216	-	216	287
Assemblées	10 685	-	10 685	8 922
Assurances	1 460	-	1 460	2 558
Cotisations et associations	12 500	747	13 247	8 960
Dépenses de bureau	14 665	-	14 665	16 512
Déplacements	19 571	-	19 571	6 587
Divers	18 677	55 800	74 477	21 632
Formation et perfectionnement	20 138	-	20 138	285
Frais légaux et comptabilité	3 737	-	3 737	9 618
Intérêts et frais bancaires	2 302	19 081	21 383	33 266
Loyer	13 631	-	13 631	11 246
Mauvaises créances	-	163 420	163 420	1 308 411
Publicité	17 993	-	17 993	10 757
Salaires et bénéfices	198 448	-	198 448	248 471
Téléphone	7 346	-	7 346	6 956
	341 369	239 048	580 417	1 694 468
EXCÉDENT (INSUFFISSANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES PROJETS	(10 005)	256 486	246 481	(690 663)
Aide aux travailleurs indépendants (annexe II)	(1 961)	-	(1 961)	24 806
Initiative Entrepreneurship Jeunesse (annexe II)	3 325	-	3 325	17 601
	1 364	-	1 364	42 407
EXCÉDENT (INSUFFISSANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(8 641)	256 486	247 845	(648 256)
SOLDES DE FONDS, début de l'exercice	117 682	3 836 479	3 954 161	4 602 418
SOLDES DE FONDS, fin de l'exercice	109 041 \$	4 092 965 \$	4 202 006 \$	3 954 162 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrale de ces états financiers.

CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

ÉTAT 3

	Fonds d'administration	Fonds d'investissement	2014 Total	2013 Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	(8 641) \$	256 486 \$	247 845 \$	(648 257) \$
Éléments n'impliquant pas d'espèces :				
Amortissement	216	-	216	287
Mauvaises créances	-	294 098	294 098	1 308 411
	(8 425)	550 584	542 159	660 441
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Débiteurs	13 103	20 313	33 416	(28 826)
Intérêts à recevoir	-	83 544	83 544	(41 016)
Frais payés d'avance	8 387	-	8 387	809
Comptes à payer	(4 930)	(1 134)	(6 064)	238
LIQUIDITÉS PROVENANT D'EXPLOITATION	8 135	653 307	661 442	591 646
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Emprunt à long terme	-	(931 798)	(931 798)	178 369
LIQUIDITÉS PROVENANT DU FINANCEMENT	-	(931 798)	(931 798)	178 369
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Émission de nouveaux prêts	-	(1 038 172)	(1 038 172)	(1 823 751)
Remboursement des emprunts	-	934 590	934 590	1 502 370
LIQUIDITÉS PROVENANT D'INVESTISSEMENT	-	(103 582)	(103 582)	(321 381)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES	8 135	(382 073)	(373 938)	448 634
ESPÈCES, début de l'exercice	666	1 137 365	1 138 031	689 398
ESPÈCES, fin de l'exercice	8 801 \$	755 292 \$	764 093 \$	1 138 032 \$
LES ESPÈCES SONT COMPOSÉES COMME SUIT :				
Encaisse et banque	8 801 \$	755 292 \$	764 093 \$	1 138 032 \$
	8 801 \$	755 292 \$	764 093 \$	1 138 032 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrale de ces états financiers.



1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation au bénéfice de développement communautaire Chaleur est une corporation de développement communautaire privée qui est au service de la région Chaleur. À titre de Société d'aide au développement des collectivités, le mandat de l'Agence est de stimuler l'emploi dans le secteur privé, en fournissant surtout aux petites entreprises des conseils, de l'aide technique, des services de consultations ainsi que des fonds d'investissements. La Corporation au bénéfice de développement communautaire Chaleur est constituée en vertu de la loi sur les corporations canadiennes à titre d'organisme sans but lucratif et, de ce fait, est exemptée de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149.1(1) de la *Loi sur les impôts*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Comptabilité par fonds

La Corporation au bénéfice de développement communautaire Chaleur suit la méthode comptable par fonds affectés pour les fonds d'investissements.

Le fonds d'administration comprend les activités administratives et l'exécution des programmes de l'organisme. Ce fonds rend compte des ressources non grevées d'affectations et des apports au fonctionnement. Les charges du fonds d'administration sont restreintes aux dépenses convenues dans l'entente de contribution entre l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APÉCA) ou d'autres partenaires de financement et l'organisation.

Le fonds d'investissement rend compte de toutes ressources grevées d'affectations du fonds d'investissement et des produits tirés d'activités d'investissement au moyen de ce fonds.

b) Prêts

Les prêts sont inscrits à leur montant en principal.

c) Provision pour pertes

Une imputation au fonds d'investissement est effectuée pour pertes probables sur prêts qui peuvent être spécifiquement identifiées comme étant non recouvrables, ainsi que pour pertes éventuelles encore inconnues.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds d'administration. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement décroissant au taux dégressif de 30 %. L'amortissement est présenté dans le fonds d'administration.

e) Espèces et quasi-espèces

La politique de l'association consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Préviation comptable

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basées par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de l'association. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. EXCEPTION AUX PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (PCGR)

Les états financiers de votre CBDC n'ont pas adopté la section 3855 du nouveau manuel de l'ICCA - *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation* et la section 3861 - *Instruments financiers - Divulgation et présentation*, et par conséquent, s'écartent des principes comptables généralement reconnus du Canada. Les effets de ces sections n'ont pas été comptabilisés ou divulgués dans ces états financiers.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a confirmé, dans le cadre de l'entente de DC de 2011 avec toutes les CBDC de l'Atlantique, qu'elle accepterait les états financiers des CBDC qui n'ont pas été préparés en totale conformité avec la section 3855 du nouveau manuel de l'ICCA - *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation* et la section 3861 - *Instruments financiers - Divulgation et présentation* inclusivement.

4. INVESTISSEMENTS

	2014	2013
Fonds d'investissement du Canada atlantique dans les entreprises locales, sans intérêts	37 500 \$	37 500 \$

5. PRÊTS À RECEVOIR

	2014	2013
Commerciaux	6 875 927 \$	7 692 657 \$
Moins : Provision pour pertes sur des prêts	481 315	1 107 529
	6 394 612 \$	6 585 128 \$

Le solde des capitaux propres, des prêts et des créances hypothécaires comprend :

Solde, début de l'exercice	7 692 657 \$	8 223 214 \$
Prêts avancés durant l'exercice	1 038 172	1 823 751
Prêts remboursés durant l'exercice	(975 777)	(1 661 336)
Recouvrement des prêts radiés	91 929	39 694
Prêts radiés durant l'exercice	(971 054)	(732 666)
Solde, capital	6 875 927	7 692 657
Provision pour créances douteuses	(481 315)	(1 107 529)
Solde, fin de l'exercice	6 394 612 \$	6 585 128 \$

CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

5. PRÊTS À RECEVOIR (SUITE)

L'activité de la provision pour créances douteuses est la suivante :

Solde, début de l'exercice	(1 107 529) \$	(651 056) \$
Prêts radiés durant l'exercice	971 054	732 666
Recouvrement de prêts radiés au cours de périodes antérieures	(181 420)	119 272
Provision pour pertes sur prêts pour l'exercice en cours	(163 420)	(1 308 411)

Solde, fin de l'exercice **(481 315) \$ (1 107 529) \$**

La provision pour créances douteuses est déterminée en fournissant les pertes spécifiques encourues par prêt, après avoir examiné les prêts en souffrance prêt par prêt, ainsi qu'en utilisant un pourcentage estimatif basé sur l'expérience passée pour tous les prêts pour lesquels aucune disposition particulière n'a été établie.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		2013	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	1 006 \$	542 \$	464 \$	579 \$
Équipement informatique	1 140	907	233	332
	2 146 \$	1 449 \$	697 \$	911 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
Fonds d'investissement du Canada atlantique dans les entreprises locales, portant intérêts au taux de 1,5 % payés mensuellement. Remboursable par versements mensuels de 50 000 \$ débutant le 1 ^{er} mai 2012, échéant en septembre 2016.	881 288 \$	1 813 085 \$
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	600 000	600 000
	281 288 \$	1 213 085 \$

Les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochaines années sont les suivants :

2015	600 000 \$
2016	281 288 \$

CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

8. FONDS À AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Fonds d'investissement

Le fonds d'investissement comporte les affectations d'origine externe sur les actifs nets ainsi que sur leurs produits de la manière suivante :

2014 2013

Affectations pour dotation dans les entreprises

5 942 965 \$ 5 686 479 \$

Les actifs nets du fonds d'investissement sont liés par une affectation de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APÉCA), qui exige d'employer l'investissement financier uniquement pour les entreprises clientes de la collectivité servie par la Corporation au bénéfice de développement communautaire Chaleur. Tous les gains que l'organisme obtient de l'investissement doivent être réinvestis dans le fonds, sauf autorisation contraire écrite de l'APÉCA, et ils ne peuvent servir à payer les dépenses administratives de l'organisme.

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

La Corporation loue des locaux qu'elle a occupé à partir du mois de mai 2014 en vertu d'un bail venant à échéance le 30 avril 2024. Les loyers minimaux futurs totalisent 399 960 \$ et comprennent les versements suivants : 36 300 \$ pour le prochain exercice, 39 600 \$ pour les quatre exercices suivants, 40 326 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, 40 392 \$ pour les quatre exercices suivants et 3 366 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Corporation au bénéfice de développement communautaire Chaleur reçoit, du fonds d'administration, un apport annuel de fonctionnement de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APÉCA) à l'égard de ses charges de fonctionnement. Bien que l'organisme s'efforce d'arriver à l'auto-suffisance, il a encore besoin d'un apport de fonctionnement annuel pour assurer la permanence de son fonctionnement.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

La Corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Pour les autres créances, la Corporation évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour la Corporation, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des comptes clients, la Corporation ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La Corporation minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de clients dans divers secteurs d'activités.

b) Risque de change

La Corporation ne réalise pas d'activités en monnaies étrangères. Par conséquent, les éléments d'actifs et des produits ne sont pas exposés aux fluctuations des devises.

c) Risque de taux d'intérêt

Les prêts recevables portent des taux d'intérêt fixes pour la plupart des prêts. Par conséquent, les risques auxquels sont exposés les prêts recevables sont minimes.

d) Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des recevables des autres fonds, des créditeurs et des avances aux autres fonds correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeur des investissements, des prêts recevables et de la dette à long terme sont déterminées au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la Corporation pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

**CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
ANNEXE I - TABLEAU DE PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

	2014	2013
FONDS D'INVESTISSEMENT		
Catégorie - Prêt Commercial CBDC	6 875 927 \$	7 692 657 \$
	6 875 927 \$	7 692 657 \$
Provision pour prêts douteux		
Catégorie - Prêt Commercial CBDC	481 315 \$	1 107 529 \$
	481 315 \$	1 107 529 \$
Pourcentage de provision	7.0 %	14.4 %

CORPORATION AU BÉNÉFICE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHALEUR
ANNEXE II À L'ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	Fonds d'administration	
	2014	2013
PROGRAMME AIDE AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS		
REVENUS		
Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail	90 116 \$	94 405 \$
Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail	11 267	5 907
	101 383	100 312
DÉPENSES		
Exploitation	48 333	25 364
Formation clients	11 267	5 907
Salaires et bénéfices	43 744	44 235
	103 344	75 506
EXCÉDENT (INSUFFISSANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(1 961) \$	24 806 \$

PROGRAMME INITIATIVE ENTREPRENEURSHIP JEUNESSE

REVENUS		
Contribution APÉCA	50 740 \$	55 000 \$
Formation et Développement de l'emploi	20 787	30 000
Ressources Humaines du Canada	-	10 000
Société de développement régional - Ma région, mon futur	15 000	20 000
Contribution APÉCA - Ma région, mon futur	10 009	-
Formation et Développement de l'emploi - Ma région, mon futur	15 510	-
Contrat RDEE - Ma région, mon futur	2 500	-
	114 546	115 000
DÉPENSES		
Autres	8 659	24 302
Banquet et dîner causerie	-	(99)
Fournitures de bureau	4 516	1 618
Formation et déplacement	4 175	58
Jeunesse à l'Action	32 527	25 250
Publicité	-	748
Salaires et bénéfices	61 344	45 522
	111 221	97 399
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 325 \$	17 601 \$